

RÈGLEMENT DU CONCOURS
« L'ÉLOQUENCE DE LA K'BANE »
Édition 2018 2019

ARTICLE 1

Il est institué un concours annuel d'éloquence ouvert à tous publics et organisé par la MJC - Maison Pour Tous de La Celle Saint-Cloud. Toute personne s'inscrivant au concours est réputée adhérer au présent règlement.

ARTICLE 2 : Objet

Le concours d'éloquence a pour objet l'art oratoire sous toutes ses formes.

ARTICLE 3 : Date

Le concours d'éloquence aura lieu le **13 Avril 2019**. Selon le nombre de participants, un premier tour pourra avoir lieu la semaine précédente.

ARTICLE 4 : Catégorie

Deux catégories sont ouvertes à tous, l'une pour l'éloquence, l'autre pour la diction. Les participants pourront être préparés au concours lors d'ateliers accessibles sur réservation. Les ateliers sont gratuits mais l'adhésion à la MJC est obligatoire

ARTICLE 5 : Thème

Le thème qui a été déterminé est **“l'engagement”**

Les candidats au concours devront préparer :

- Pour la catégorie éloquence un texte personnel de 3 à 6 mn.
- Pour la catégorie diction un texte d'auteur de 3 à 6 mn.

Tout texte comportant des propos racistes, homophobes, sexistes ou de propagande de tous ordres sera refusé et aura pour conséquence l'exclusion du candidat.

ARTICLE 6 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 8 Avril 2019. Les textes sont à fournir à la MJC sous enveloppe cachetée comportant le Nom et le Prénom du candidat le 10 Avril au plus tard aux fins de vérification de leurs conformité (c.f. Article 5)

ARTICLE 7 : Les Ateliers

La MJC organise des ateliers de préparation d'écriture et de diction gratuits (l'adhésion à la MJC est obligatoire) et accessibles à tous.

Une session par mois aura lieu pour chaque discipline, le mardi de 19h à 21h pour l'expression et le vendredi de 20h à 22h pour l'écriture (sous réserve de modifications)

Dates limites d'inscriptions :

Session 1 → 14 Janvier

Session 2 → 01 Février

Session 3 → 08 Mars

L'inscription à plusieurs sessions est possible.

Calendriers des ateliers :

Expression :

Session 1 : 19 et 26 Janvier et 02 Février (10h à 12h)

Session 2 : 9, 16 et 23 Février

Session 3 : 16, 23 et 30 Mars

Écriture :

Session 1 : 18 et 25 Janvier et 1^{er} Février

Session 2 : 08, 15 et 22 Février

Session 3 : 15, 22 et 29 Mars

Des ateliers de répétition générale seront organisés les :

- Mardi 02 Avril de 19h à 22h
- Samedi 06 Avril de 10h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi 09 Avril de 19h à 22h

L'inscription est obligatoire.

ARTICLE 8 : Lieu

Le Concours aura lieu en public dans la salle de spectacles de la MJC. L'accès est libre.

Le Candidat aura droit à un pupitre sur lequel il pourra disposer ses notes, à l'exclusion de tout autre accessoire de scène.

ARTICLE 9 : Jury

Les discours seront jugés et évalués par un jury constitué de cinq personnes.

- Un Président de Jury expert,
- Un représentant du Lycée,
- Un représentant de la Ville,
- Un représentant de la Bibliothèque,
- Un représentant de la MJC.

Les jurys sont souverains dans leurs décisions. Les délibérations des jurys sont secrètes. Ils évalueront chaque candidat en fonction des critères ci-après définis.

ARTICLE 10 : Critères

Les jurys apprécieront les candidats sur la base des critères suivants :

- qualité de l'expression
- facilité d'élocution,
- séduction du public,
- capacité de persuasion, posture, aisance

ARTICLE 11 : Résultats

Le résultat des délibérations du jury sera immédiatement proclamé à la suite par le Président du jury qui procédera à la distribution du (des) prix.

ARTICLE 12 : Autorisations

Les candidats du concours acceptent par avance d'être photographiés et que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore ou vidéo, ainsi que leur image puissent faire l'objet d'une communication seulement à des fins promotionnelles par la MJC - Maison Pour Tous de La Celle Saint-Cloud

ARTICLE 13 : Règlement

Le règlement du présent concours pourra être modifié ou complété par l'organisateur. L'organisateur accompagné du jury a compétence pour interpréter ledit règlement en cas de contestation ou de difficulté pendant le concours.

ARTICLE 14 : Acceptation du Règlement

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 15 : Modifications et Annulations

La MJC - Maison Pour Tous de La Celle Saint-Cloud se réserve le droit de modifier et d'annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 16

En application de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours d'éloquence disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.